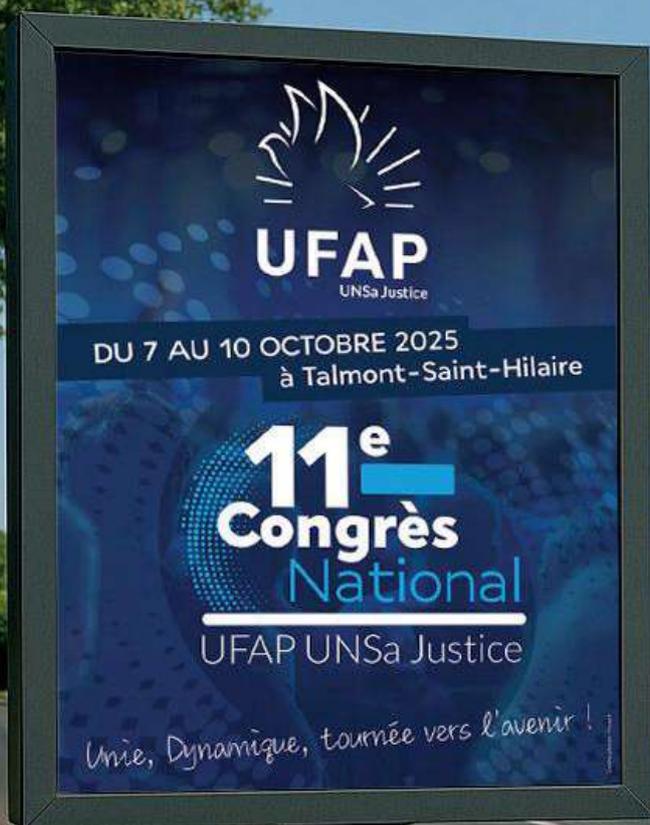




LE RÉVEIL PÉNITENTIAIRE

n° 147

ufap.fr



EN ROUTE POUR LE 11^{ÈME}
CONGRÈS NATIONAL DE
L'UFAP UNSA JUSTICE



Vous permettre de
vivre pleinement
chaque instant,
c'est ça être
assurément
humain.

ASSURANCE ACCIDENTS & FAMILLE

LA PROTECTION À TARIF UNIQUE⁽¹⁾

pour vous accompagner sur tous les terrains.



Assurément
Humain

(1) Pour l'ensemble des assurés au contrat : le souscripteur, son conjoint non séparé de corps ou de fait, partenaire de PACS, concubin, les enfants fiscalement à leur charge ou, en cas de divorce, pendant leur droit de visite.

Conditions et limites des garanties de notre contrat Accidents & Famille en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur gmf.fr



GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.

Les produits distribués par GMF ASSURANCES sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou LA SAUVEGARDE et/ou GMF VIE et/ou Covéa Protection Juridique et/ou AM-GMF. © Getty images.



EMMANUEL CHAMBAUD

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
UFAP UNSa Justice

L'É DI TO

Ces dernières semaines, les personnels pénitentiaires ont été confrontés à une vague de violence sans précédent.

Attaques contre les établissements et services pénitentiaires, des véhicules de personnels incendiés, traques de personnels organisées et résidences privées prises pour cible.

Ces attaques ont été perpétrées par des voyous lâches et sans vergogne qui n'acceptent pas que leurs intérêts personnels et illicites soient contestés, soient mis à mal.

Plus de 30 ans « d'angélisme » politique, des lobbys qui n'ont eu de cesse de porter une idéologie anti carcérale, voilà le résultat : une administration à la rue, des agents et leurs familles exposés jusque dans leur sphère personnelle.

A la suite de ces événements, le Garde des Sceaux a pris des engagements, et pourtant il n'en demeure pas moins que ceux qui ont la charge de faire appliquer ses directives, doivent le faire et ne pas user d'un quelconque pouvoir discrétionnaire, notamment sur le fait d'accorder ou pas la demande d'anonymisation des agents.

Pire encore, le Conseil des Sages n'a pas su faire preuve d'une grande « sagesse » ni d'une grande prudence en censurant la loi de lutte contre la criminalité organisée mais plutôt d'une grande candeur.

Les détenus reconnus dangereux et affectés à Vendin le Vieil ne seront pas assujettis à l'obligation d'avoir recours à la Visio conférence. L'**UFAP UNSa justice** aura jusqu'au bout défendu les personnels afin que les risques soient diminués en favorisant ce moyen technologique...

Certains charlatans prétendent avoir trouvé une « brèche » avec l'AP pour compenser le manque de courage de nos politiques. Mais il n'en est rien et les derniers textes produits le prouvent. Comme à leur habitude, en façade ils font croire qu'ils sont déterminés à un combat contre les magistrats et, de l'autre, ils soutiennent les législateurs et les cadres administratifs inconscients ou incapables de protéger les personnels.

Le deuxième fléau de notre administration est l'explosion de la surpopulation pénale qui ne cesse de battre des records 85000 détenus dépassés en juin pour seulement 62000 places. Le milieu ouvert n'est pas non plus épargné avec plus de 180000 suivis.... Tout cela mis en parallèle avec un manque d'effectif historique représentant plus de 4000 personnels, phénomène qui a créé un épuisement professionnel de l'ensemble des personnels pénitentiaires. Nous l'avons réaffirmé au DAP et au Garde des Sceaux, seul un plan de résorption des vacances d'emplois engagé dès 2026 permettra de garantir la continuité du service public pénitentiaire. Le Projet de loi de Finance 2026 devra les intégrer sous peine de mettre la clé sous le paillason...

Je conclurai mon édito en vous exprimant l'honneur d'avoir été, pendant plus de trois ans, le Secrétaire Général de notre Organisation Professionnelle **l'UFAP UNSa Justice**. Je ne peux dissimuler ma fierté d'avoir pu représenter les 41 000 personnels, ardents ouvriers pénitentiaires qui, en dépit des conditions de travail pitoyables, font preuve d'un professionnalisme et d'un courage qui devraient inspirer le respect de nos gouvernants et de notre hiérarchie.

Vous pouvez être fiers du travail que vous effectuez quotidiennement au service de nos concitoyens.

Dans le respect de mes convictions et des valeurs qui m'ont été transmises, je sais laisser la responsabilité

de notre belle organisation dans de bonnes mains, celles qui, au travers de nos militants présents à nos assises nationales, éliront nos représentants de notre UFAP de demain. Ils auront de part leur mandat alors, l'honneur et le devoir de vous défendre, soutenir, et de vous représenter.

Je vous attends le 07 octobre 2025 pour notre Congrès National à TALMONT SAINT HILAIRE

Fraternellement, votre dévoué SG.

Emmanuel CHAMBAUD
Secrétaire général

LE RÉVEIL PÉNITENTIAIRE

Trimestriel d'Informations Syndicales | UFAP UNSa Justice

14, rue Scandicci - Tour Essor 93500 Pantin | Tél. : 01 84 87 01 10 | mail : contact@ufap.fr

Directeur de la publication : Emmanuel Chambaud | Photos : UFAP, Agence Originis | Création : Originis - [originisfr](http://originisfr.com) | Impression : Tactic Impressions - 01 39 86 19 08 | CPPP N° 06115077926 - 0,30€ - Imprimé en France à 9 000 exemplaires.

SOM MAIRE

07 | CONGRÈS NATIONAL DE L'UFAP UNSA JUSTICE

L'AP, UNE DIRECTION DE MOINS EN MOINS ATTRACTIVE
POUR **LES PERSONNELS ADMINISTRATIFS**

12

16 | FACE AUX COUPES BUDGÉTAIRES MASSIVES... **L'ACTION
SOCIALE VA « ENCORE » DEVOIR JOUER LE RÔLE
D'AMORTISSEUR SOCIAL !**

PERSONNEL TECHNIQUE : RÉFORME DE LA FILIÈRE
TECHNIQUE MINISTÉRIELLE

19

25 | **CRIMINALITÉ ORGANISÉE** AU SEIN DU CDC

PERSONNELS PÉNITENTIAIRES EN PREMIÈRE LIGNE :
LEUR VOIX PORTÉE PAR L'UFAP UNSA JUSTICE

26

CONGRÈS NATIONAL DE L'UFAP UNSA JUSTICE DU 7 AU 10 OCTOBRE 2025





EN ROUTE POUR LE CONGRÈS NATIONAL !

Depuis plusieurs semaines, l'ensemble des régions hexagonales et de l'Outre-Mer ont organisé leurs congrès régionaux de l'**UFAP UNSa Justice**. Ces rendez-vous sont des temps forts de la vie de notre Organisation Syndicale et sont les prémices à notre congrès national qui se tiendra au mois d'octobre 2025 aux Sables d'Olonne.

Ces congrès sont l'occasion de réunir l'ensemble de nos structures locales pour faire un bilan sur les 4 dernières années écoulées. Mais au-delà des bilans, ces rencontres sont surtout des espaces de construction. Les militants présents amendent et valident les propositions concernant les motions et les statuts de nos structures. Celles-ci, adoptées par les congrès régionaux viendront alimenter directement les débats du Congrès National. C'est là que se dessinent les grandes orientations du syndicat pour les 4 années à venir.

L'ambiance de ces congrès est à l'image de notre syndicalisme : engagée, franche et conviviale. Les débats peuvent y être vifs, parfois animés, mais n'ont qu'un but : défendre et faire avancer le collectif. Ce sont aussi des moments de partage, autour d'un café ou d'un repas, où les liens se renforcent et où l'on retrouve ce qui fait la force du syndicat : l'humain, la solidarité et la fraternité.

Tous ces échanges, ces votes, ces réflexions convergent vers un objectif commun : construire un Congrès National fort, représentatif et ancré dans les réalités de terrain.

Un grand merci à l'ensemble des militants engagés au quotidien dans les établissements, ainsi qu'aux équipes régionales qui ont organisé ces congrès avec sérieux, énergie et conviction. Leur implication, souvent discrète mais essentielle, permet à l'organisation de rester vivante, démocratique et proche de celles et ceux qu'elle défend.

Rendez-vous donc au congrès national de l'UFAP UNSa Justice qui se déroulera du 7 au 10 octobre 2025 !

LYON



BORDEAUX



TOULOUSE



GRAND-EST



GUYANE



HAUT-DE-FRANCE



ORDEAUX



PARIS



AND-EST



GOUADELOUPE



DE-FRANCE



MARTINIQUE



RENNES



RÉUNION - MAYOTTE



DIJON



PACA - CORSE



| L'AP, UNE DIRECTION DE MOINS EN MOINS ATTRACTIVE POUR LES PERSONNELS ADMINISTRATIFS

En premier lieu, parlons de la rémunération.

Avec un volume de travail identique, les agents du secteur public ont désormais un salaire net moyen inférieur de 3,7% à celui des salariés du secteur privé.

Les dernières revalorisations n'y ont rien changé...

Pour exemple, un secrétaire administratif mettra plus de 10 ans avant de voir sa rémunération brute atteindre 2000 €.

Un adjoint administratif au premier grade devra, quant à lui, patienter 19 ans pour atteindre le dernier échelon de sa grille indiciaire. Tout ce temps pour passer de l'indice 366 à 387, soit 104 euros bruts d'augmentation en 19 ans, avec des hausses ridicules de 4,92 € par an pendant les 7 premières années !

Et dire que le Gouvernement a déjà annoncé que le point d'indice ne sera pas augmenté en 2026 (comme en 2025) et un montant de 40 milliards de coupes budgétaires supplémentaires.

Pour l'**UFAP UNSa Justice** il est plus qu'urgent d'avoir une refonte ambitieuse des grilles indiciaires de l'ensemble des grades et catégories de la filière administrative, éternel parent pauvre de la fonction publique et, à fortiori, du ministère de la Justice.

Concernant l'indemnitaire, le constat n'est guère plus reluisant.

En effet, dans les services déconcentrés de la DAP, sous prétexte que l'on perçoit la Prime de Sujétions Spéciales (PSS), l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise, la fameuse IFSE, est amputée.

Des négociations sont en cours et devraient, avec un prévisionnel pluriannuel, améliorer cet état de fait ô combien injuste ! C'est un pas vers du mieux mais il doit se poursuivre dans le temps pour ne pas être un simple coup d'épée dans l'eau...

Ces négociations devraient également permettre de revoir à la hausse les socles de l'ensemble des groupes RIFSEEP pour l'ensemble des corps C, B et A. Ce qui n'avait pas été fait depuis 2022 !

L'**UFAP UNSa Justice** continue de revendiquer la fin de la minoration de l'IFSE en raison du versement de la PSS.

Et, que dire du Complément Indemnitare Annuel (CIA) dont l'objet est dévoyé ? Alors qu'il est censé être une reconnaissance de la manière de servir et de l'engagement professionnel, il se révèle surtout comme un énième affront fait aux agents et à leur investissement professionnel.

Et que dire des conditions de travail ?

Les nouvelles recrues bénéficient généralement d'une formation sur le tas au sein du service dans lequel elles sont affectées. Un service trop souvent en tension, avec un manque d'effectifs cruel et récurrent et des agents faisant face à une surcharge de travail qui vont devoir trouver le temps pour former leurs collègues...

L'**UFAP UNSa Justice** revendique une formation d'adaptation à l'emploi spécifique aux fonctions des agents et non une simple formation « d'acculturation » au ministère de la justice et à la DAP... pour ne pas surcharger, plus encore, les services et un meilleur accueil des nouvelles recrues.

La surpopulation carcérale, fléau endémique et en inflation constante, a aussi un impact non négligeable sur les fonctions occupées par les agents de la filière administrative.

Pour exemple, l'organigramme de référence des greffes réalisé en 2024 est déjà obsolète au regard de l'augmentation vertigineuse du nombre de détenus écroués sachant que celui-ci faisait déjà état de la nécessité de 482 personnels administratifs supplémentaires !!!

Les agents de greffe, travaillent en sous-effectifs constants et sont soumis à une pression et un stress quotidiens au regard non seulement de la charge de travail, de la transmission incessante de nouvelles consignes mais également de la peur de commettre une erreur...

La situation est identique dans les régies des comptes nominatifs qui sont directement impactées par les effets délétères de la surpopulation pénale.

Le constat est alarmant car la quasi-totalité des services administratifs souffrent de carences en effectifs. Un manque qui donne lieu à une répartition de la charge de travail sur les agents présents. Et tout ça pour quoi ? Pour être écrêtés en fin de mois et ne pas avoir droit, pour celles et ceux qui le souhaitent, au paiement des nombreuses heures supplémentaires effectuées...

Le manque chronique d'effectifs dans tous les services administratifs rend les conditions de travail de plus en plus difficiles au quotidien et use littéralement les agents jusqu'à la corde.

Preuve en est : le nombre de maladies professionnelles n'a fait qu'augmenter en 4 ans ! Sans compter tous les agents qui sont en épuisement professionnel mais qui n'ont pas la force de faire les démarches nécessaires pour obtenir une reconnaissance de maladie professionnelle.

Être en arrêt pour congé de maladie devient un luxe que les personnels administratifs ne peuvent pas forcément se permettre du fait, notamment, de la minoration de leur rémunération de 10% dès les trois premiers mois d'arrêt !

Au-delà des conditions de travail déplorables, les agents en arrivent à remettre en question le sens même de leurs missions... Ils sont rentrés dans l'administration

pour servir l'intérêt général et déplorent d'être dans une mécanique comptable : répondre à des objectifs de performance et réduire les coûts.

Enfin, les personnels administratifs souffrent à la fois d'une absence de considération et de reconnaissance de la part d'une administration qui, trop souvent, les ignore.

Il est urgent que l'administration pénitentiaire prenne ENFIN la mesure du chemin à parcourir en termes de reconnaissance de la diversité et de la spécificité des métiers des personnels administratifs qui la servent chaque jour.

Face à ce constat plus que sombre, il revient à l'administration de se bouger sérieusement afin de faire renaître de l'attractivité pour la DAP en direction des personnels administratifs. Soyons clairs, il s'agit d'un immense chantier.

Au ministère de la Justice et à la DAP de se retrousser les manches sans tarder... car il y a un travail titanesque à faire après trop d'années d'abandon total !

Coralie FLAUGNATTI

Secrétaire Générale Adjointe

Jean-Marc BERTRAND

Secrétaire National des Personnels Administratifs





UFAP

UNSa Justice

DU 7 AU 10 OCTOBRE 2025
à Talmont-Saint-Hilaire

AME

11^e Congrès National

UFAP UNSa Justice

Unie, Dynamique, tournée vers l'avenir !

| FACE AUX COUPES BUDGÉTAIRES MASSIVES... **L'ACTION SOCIALE VA « ENCORE » DEVOIR JOUER LE RÔLE D'AMORTISSEUR SOCIAL !**



Les personnels pénitentiaires bénéficient de deux axes de soutien d'Action Sociale institutionnel, le premier relevant directement du ministère de la Justice et le deuxième du ministère de Fonction Publique.

Ces deux ministères, en qualité d'employeurs publics, ouvrent annuellement des lignes de crédits qui permettent de déployer des actions chacun dans leur axe de développement ; l'un ayant une visée généraliste et le deuxième des visées plus spécifiques, notamment en lien avec les spécificités métiers (personnels pénitentiaires particulièrement).

Coté ministère de la Justice, le budget d'Action Sociale 2025 a connu une progression d'un million d'Euros permettant ainsi de garantir l'ensemble des prestations sociales, malgré un pilotage structurel de la restauration des agents discutable, conduisant à un besoin de financement massif.

Cette gestion conjuguée à l'importante inflation alimentaire, a nécessité la matérialisation d'un plan d'action dans le souci de recentrer de manière efficace les conventions de proximité et les relations avec les prestataires de restauration administrative.

De plus, la restructuration du dialogue social de proximité devenait essentielle, face aux DRHAS (Département des Ressources Humaines et de l'Action Sociale) en région qui bien souvent faisaient abstraction d'échanges sur les conventions avec les représentants du personnel.

C'est bien dans ce contexte que le déploiement d'un guide définissant le fonctionnement de la restauration des agents porté par les Conseils Régionaux d'Action Sociale (CRAS) devrait prochainement être adopté.

L'objectif essentiel étant de pérenniser et d'améliorer la qualité de la restauration actuelle, tout en développant l'accès à la restauration des personnels qui en sont actuellement totalement dépourvus.

Les besoins de financement de la restauration, pour l'année 2025, ont par conséquent mis en tension les autres lignes budgétaires et particulièrement le logement.

Sur ce point, le développement de convention de logements sociaux se poursuit, particulièrement dans les zones de primo affectation et là où la tension immobilière est très forte. Viennent s'ajouter désormais près de 7500 logements libres et intermédiaires dans la bourse logements de la Fondation d'Aguesseau.

Enfin, la question de l'accession à la propriété par le prisme du Prêt Bonifié Immobilier du ministère de la Justice (PBIMJ) va devoir être revu et révisé afin de permettre une efficacité plus massive, particulièrement face à la progression des taux d'intérêts qui ont limité l'acquisition de logements des collègues.

Sur le versant de la petite enfance, les CESU Périscolaires 6/12 ans ainsi que les CESU « Horaires Atypiques » connaissent une progression notable en cette fin de 1er semestre, signe s'il était nécessaire d'un besoin notable d'aides financières à la garde d'enfant visant une réelle égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes.

Pour le tissu associatif, les demandes d'abondements budgétaires visant à financer les aides de proximité ne cessent de croître, témoignage d'une paupérisation rampante de l'ensemble des personnels pénitentiaires. Par ailleurs, le besoin de « temps » pour les bénévoles va devoir se faire jour rapidement pour maintenir les liens entre les agents des différents services.

En conclusion du segment budgétaire du ministère de la Justice, il faut noter l'obtention d'une enveloppe complémentaire de 1.6 Millions d'Euros pour le soutien des collègues Mahorais très durement touchés par le cyclone CHIDO en ce début d'année 2025.

Globalement, à la fin de ce premier semestre sur le vecteur Action Sociale du ministère de la Justice, malgré des turbulences financières, les prestations sont maintenues et tendent à progresser.

Concernant l'Action Sociale diligenté par le ministère de la Fonction Publique, le contexte est tout autre, avec un budget amputé de plus de 20 Millions d'Euros...

Pour les actions de proximité portées par les SRIAS (Sections Régionales d'Action Sociale Interministérielles), il aura fallu une lutte syndicale pour maintenir le budget identique à l'an passé et ainsi maintenir les subventions pour les colonies de vacances et les sorties régionales.

Coté logement, là aussi ce n'est que faisant suite à d'après discussions, que les budgets ont été maintenus pour 2025 notamment sur le logement d'urgence avec la prise en charge des victimes de violences conjugales, mais aussi pour le logement temporaire qui a tant fait défaut lors de la sortie d'ENAP de la 219ème promotion.

Enfin, l'AIP (Aide à l'Installation des Personnels) garde son niveau d'aide aux nouveaux agents de l'administration pénitentiaire, avec une aide non remboursable pouvant atteindre 1500 Euros lors de la primo affectation.

Si ces axes-là ont été pour l'heure « préservés », les aides CESU garde d'enfants (0/6 ans) ou l'Aide au Maintien au Domicile (AMD) risquent fortement d'être impactés.

Cependant, les Restaurants Inter-Administratifs (RIA), ainsi que les Chèques Vacances sont déjà dans le cœur de la cible des économies des gestionnaires de Bercy...

Autant dire que la défense des acquis obtenus au cours des dernières années pour les Personnels Pénitentiaires en matière d'Action Sociale va nécessiter une mobilisation de tous les instants et sur l'ensemble des prestations.

L'**UFAP UNSa Justice**, comme elle l'a toujours fait, ne cédera pas un pouce de terrain !

Frédéric GALLIERE
Secrétaire national

A16M102 • Réveil pénitentiaire UFAP • © UFAP - Association Générale de Prévoyance Militaire - Association déclarée régie par la loi du 1er juillet 1901 - Journal officiel du 8 novembre 1951 - SIRET 775 713 704 00010 - APE 990Z - Rue Nicolas Appert 83086 TOULON Cedex 9 - Téléphone 04 94 20 25 93 - Télécopie 04 94 20 25 93 - Internet www.agpm.fr *32 22 depuis la France métropolitaine (Service gratuit + prix d'un appel) et le + 33 4 94 61 57 57 depuis l'étranger (Drom, Pom inclus).

MA PROTECTION ?

BIEN TROP PRÉCIEUSE

POUR LA CONFIER

AU PREMIER VENU

Retrouvez les coordonnées
du conseiller AGPM de votre secteur
sur **www.agpm.fr**

ou appelez le **32 22** Service gratuit
+ prix appel

PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE,
confiez votre protection à un groupe
d'assurance mutualiste et d'éthique militaire.



LA SOLIDARITÉ EST DANS NOS GÈNES
ASSURANCE, ÉPARGNE, SANTÉ, PRÉVOYANCE



| PERSONNEL TECHNIQUE : RÉFORME DE LA FILIÈRE TECHNIQUE MINISTÉRIELLE

Après 3 ans de discussions et de concertations, le 11 juin dernier, les décrets portant statut des personnels de la filière technique du ministère de la justice et fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux personnels de la filière technique du ministère de la justice ont été validés par trois organisations syndicales dont l'UNSa Justice.

La filière technique ministérielle est créée au 1er septembre 2025. Elle comporte trois corps, tous déclinés en 3 grades :

- ▶ Le corps des adjoints techniques du ministère de la Justice,
- ▶ Le corps des techniciens du ministère de la Justice
- ▶ Le corps des ingénieurs du ministère de la Justice.

Des dispositions transitoires seront mises en œuvre jusqu'en 2030 pour permettre l'intégration des agents de la filière technique de l'administration pénitentiaire dans la nouvelle filière.

MESURES EN FAVEUR DES ADJOINTS TECHNIQUES DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Pour les adjoints techniques de l'administration pénitentiaire, un plan de requalification au choix sur 4 ans est mis en œuvre à compter du 1er septembre 2025, permettant de reclasser l'ensemble des agents dans le grade de technicien de 2e classe.

En outre, un dispositif d'avancement accéléré au grade de technicien de 1re classe est mis en œuvre sur les années 2027 à 2030, permettant à environ 57 % des effectifs du corps d'en bénéficier sur cette période, dont l'ensemble des ex-adjoints techniques de l'administration pénitentiaire de 1re classe dès 2027 et 2028. L'effort sur les promotions sera poursuivi les années suivantes. C'est dans ce cadre que l'**UFAP Unsa Justice** a formulé des mesures de reclassement afin de corriger, certaines incohérences.

Situation ancienne			Situation nouvelle			
Adjoint Technique 1 ^{ère} classe (DAP)			B1 - Technicien de 2 ^{ème} classe			
Echelon	Indice majoré	Durée dans l'échelon	Echelon	Indice majoré	Durée dans l'échelon	Ancienneté conservée
7	487		13	508		Sans ancienneté
6	475	3	12	482	4	Ancienneté acquise majorée de 1 an
5	450	2	11	462	3	Ancienneté acquise majorée de 1 an
4	439	2	11	462	3	Sans ancienneté
3	424	2	10	446	3	Sans ancienneté
2	404	2	9	436	3	Sans ancienneté
1	384	2	8	420	2	Sans ancienneté

Situation ancienne			Situation nouvelle			
Adjoint Technique 2ème classe (DAP)			B1 - Technicien de 2 ^{ème} classe			
Echelon	Indice majoré	Durée dans l'échelon	Echelon	Indice majoré	Durée dans l'échelon	Ancienneté conservée
10	447		11	462	3	Sans ancienneté
9	429	4	9	436	3	Ancienneté acquise
8	410	3	8	420	3	Ancienneté acquise
7	390	3	7	401	2	Ancienneté acquise
6	378	3	6	386	2	Ancienneté acquise
5	376	3	5	377	2	Ancienneté acquise
4	373	2	5	377	2	1/2 de l'ancienneté acquise
3	373	1	5	377	2	Sans ancienneté
2	373	1	4	376	1	Ancienneté acquise
1	372	1	4	376	1	Sans ancienneté

MESURES EN FAVEUR DES TECHNICIENS DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

À compter du 1er septembre 2025, les techniciens de l'administration pénitentiaire sont reclassés au grade supérieur selon les modalités suivantes :

- Techniciens de 2e classe de l'administration pénitentiaire reclassés dans le grade de technicien de 1re classe du ministère de la Justice (B2) ;
- Techniciens de 1re classe de l'administration pénitentiaire reclassés dans le grade de technicien de classe exceptionnelle du ministère de la Justice (B3).

En outre, les techniciens bénéficient d'un accès facilité au corps des ingénieurs durant une période de 5 ans, à compter du 1er janvier 2026. Les conditions d'éligibilité à l'examen professionnel sont réduites (3 ans de services dans un corps de catégorie B contre 6 ans exigés selon les modalités pérennes).

L'Ufap UNSa Justice a obtenu le reclassement des techniciens 2e classe au 10e échelon, en B3 au 8e échelon.

Situation ancienne			Situation nouvelle			
Technicien 1 ^{ère} classe (DAP)			B3 - Technicien de classe exceptionnelle			
Echelon	Indice majoré	Durée dans l'échelon	Echelon	Indice majoré	Durée dans l'échelon	Ancienneté conservée
Échelon spécial	592		11	592		Ancienneté acquise
7	574		10	574	3	Ancienneté acquise
6	548	3	9	556	3	Ancienneté acquise
5	527	3	8	539	3	Ancienneté acquise
4	505	3	7	513	3	Ancienneté acquise
3	481	2	7	513	3	Sans ancienneté
2	463	2	6	489	3	Ancienneté acquise
1	444	2	5	470	2	Ancienneté acquise

Situation ancienne			Situation nouvelle			
Technicien 2 ^{ème} classe (DAP)			B2 - Technicien de classe 1ère classe			
Echelon	Indice majoré	Durée dans l'échelon	Echelon	Indice majoré	Durée dans l'échelon	Ancienneté conservée
10	539		12	539		Ancienneté acquise
9	521	4	12	539		Sans ancienneté
8	496	4	11	509	4	Ancienneté acquise
7	474	3	10	485	3	Ancienneté acquise
6	457	3	9	466	3	Ancienneté acquise
5	436	3	8	457	3	Sans ancienneté
4	417	3	7	441	3	Ancienneté acquise
3	396	2	6	421	2	Ancienneté acquise
2	380	2	5	406	2	Ancienneté acquise
1	373	2	4	395	2	Ancienneté acquise

MESURES EN FAVEUR DES DIRECTEURS TECHNIQUES DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Les grilles indiciaires des ingénieurs sont plus favorables que celles des directeurs techniques de l'administration pénitentiaire et conduisent à :

- ▶ Réduire la durée du 1er grade de 27 ans à 22 ans et la durée du 2e grade de 22,5 ans à 21 ans.

- ▶ Faciliter l'avancement au grade supérieur : l'ancienneté nécessaire pour l'accès au 2e grade est réduite d'un an et celle pour l'accès au 3e grade est réduite d'un an et demi.

Situation ancienne			Situation nouvelle			
DT classe Exceptionnelle (DAP)			A3 – INGENIEUR classe Exceptionnelle			
Echelon	Indice majoré	Durée dans l'échelon	Echelon	Indice majoré	Durée dans l'échelon	Ancienneté conservée
HEA 1	895		HEA	895		Ancienneté acquise
5	835		5	835		Ancienneté acquise
4	811	3	4	811	3	Ancienneté acquise
3	773	2,5	3	773	2,5	Ancienneté acquise
2	735	2	2	735	2	Ancienneté acquise
1	700	2	1	700	2	Ancienneté acquise

Situation ancienne			Situation nouvelle			
DT 1 ^{re} classe (DAP)			A2 – INGENIEUR 1 ^{re} classe			
Echelon	Indice majoré	Durée dans l'échelon	Echelon	Indice majoré	Durée dans l'échelon	Ancienneté conservée
9	826		9	826		Ancienneté acquise
8	811	3	8	811	3	Ancienneté acquise
7	773	3	7	773	3	Ancienneté acquise
6	735	3	6	735	3	Ancienneté acquise
5	690	3	5	690	3	Ancienneté acquise
4	655	3	4	655	2,5	5/6 Ancienneté acquise
3	602	3	3	602	2,5	5/6 Ancienneté acquise
2	560	2,5	2	560	2	4/5 Ancienneté acquise
1	524	2	1	524	2	Ancienneté acquise

Situation ancienne			Situation nouvelle			
DT 2 ^e classe (DAP)			A1 – INGENIEUR 2 ^e classe			
Echelon	Indice majoré	Durée dans l'échelon	Echelon	Indice majoré	Durée dans l'échelon	Ancienneté conservée
10	678		10	678		Ancienneté acquise
9	642	4	9	642	3	3/4 Ancienneté acquise
8	615	4	8	615	3	3/4 Ancienneté acquise
7	583	4	7	583	3	3/4 Ancienneté acquise
6	545	4	6	545	3	3/4 Ancienneté acquise
5	518	3	5	518	2,5	5/6 Ancienneté acquise
4	483	2,5	4	483	2	4/5 Ancienneté acquise
3	450	2	3	450	2	Ancienneté acquise
2	424	2	2	424	2	Ancienneté acquise
1	395	1,5	1	395	1,5	Ancienneté acquise

INDEMNITAIRE

Les personnels techniques de la DAP, dès lors qu'ils seront reclassés dans la filière technique ministérielle, bénéficieront d'un nouveau dispositif RIFSEEP au titre duquel sont définis de nouveaux socles indemnitaires ministériels. La revalorisation

de l'IFSE des personnels techniques, en 2025, doit permettre aux agents d'atteindre ces nouveaux socles indemnitaires, plus favorables que les précédents qui étaient inférieurs aux socles « ministériels ».

L'**UFAP UNSa Justice** a communiqué dès septembre 2023 sur ce point :

Corps	Groupe	Socle IFSE DAP 2024	Socle IFSE MJ	Socle IFSE SD DAP 2025
Adjoints techniques	1	2 720 €	5300 €	2 900 €
	2	2 030 €	4800 €	2 400 €

Corps	Groupe	Socle IFSE DAP 2024	Socle IFSE MJ	Socle IFSE SD DAP 2025
Techniciens	1A	3 580 €	7100 €	4050 €
	1B	3 180 €		
	2	2 930 €	6600 €	3550 €
	3	2 330 €	6100 €	3050 €
Corps	Groupe	Socle IFSE DAP 2024	Socle IFSE MJ	Socle IFSE SD DAP 2025
Directeurs techniques	1	5 450 €	13 000 €	7 500 €
	2	4 800 €	11 500 €	6 000 €
	3	4 450 €	11 000 €	5 500 €

Pour le Secrétariat Général (SG), cette revalorisation ne peut s'accompagner d'une mesure de réduction de l'abattement dès 2025. Par conséquent celui-ci sera appliqué lors de la mise en place de la filière ministérielle au 1er septembre 2025, comme indiqué dans les tableaux ci-dessus. Le seul moyen de réduire l'abattement pour le SG serait d'envisager des revalorisations indemnitaires complémentaires à partir de 2026.

L'UFAP Unsa justice continue, elle, d'exiger la fin de cet abattement de l'IFSE pour tous les corps !

En 2026, le SG propose donc de revaloriser les IFSE des personnels techniques à l'identique de celles des personnels administratifs, c'est-à-dire de 600 € à 800 € bruts annuels afin de réduire l'abattement appliqué dans les mêmes proportions conformément au tableau ci-dessous.

Corps	Montant de l'abattement	
	2025	2026
Adjoints techniques	2400 €	1800 €
Techniciens	3050 €	2350 €
Ingénieurs	5500 €	4700 €

La revalorisation de l'IFSE au titre de 2025 se fera en fonction du corps et du grade des agents de la filière technique pour prendre en compte leur carrière :

Corps	Grade	Montant de la revalorisation	Date d'effet
Adjoints techniques	1re et 2e classes	950 €	01/06/2025
Techniciens	1re classe	1200 €	01/09/2025
	Classe exceptionnelle	1400 €	
Ingénieurs	2e classe	1500 €	
	1re classe	1900 €	
	Classe exceptionnelle	2300 €	

Des exemples pour mieux comprendre les avancées :

1^{er} exemple : un technicien de 2e classe au 4ème échelon IM 417 sera reclassé au 7ème échelon à IM 441 avec l'ancienneté conservée. Il attendait 20 ans pour atteindre le dernier échelon au lieu de 16 ans dans la nouvelle. Il est en groupe 3 du RIFSEEP, il perçoit aujourd'hui, un montant d'IFSE fixé à 2 330 € annuels, soit 194,17 € mensuels.

Au 1er septembre 2025, il aura :

- ▶ Un gain mensuel en points d'indice de 24 soit une augmentation de son traitement indiciaire de 118,08 € brut
- ▶ Avec la revalorisation de 1 200 € annuels de l'IFSE, il percevra 3530 € annuels (2 330 € + 1 200 €) d'IFSE, soit 294,17 € mensuels.
- ▶ Soit un gain en termes de rémunération de 218,08 € bruts mensuels
- ▶ En 2026, le montant de la revalorisation est fixé à 700 € et cet agent bénéficiera donc d'une IFSE de 4 230 € annuels (3530 € + 700 €), soit 352,50 € mensuels à compter du 1er janvier 2026.

2^{ème} exemple : un directeur technique de 2e classe en groupe 2 du RIFSEEP perçoit aujourd'hui un montant d'IFSE fixé à 4800 €. Sa grille était de 27 ans, elle sera de 22 ans.

- ▶ Au 1er septembre 2025, le socle indemnitaire de l'IFSE d'un Ingénieur du MJ en groupe 2 sera fixé à 11500 € et un abattement de 5500 € sera appliqué pour les agents affectés dans les SD donnant une IFSE annuelle de 6000 € annuels, soit 458,33 € mensuels.
- ▶ Avec la revalorisation de 1 500 € annuels à compter du 1er septembre 2025, il percevra 7500 € annuels (6000 + 1 500 €) d'IFSE, soit 625 € mensuels.
- ▶ En 2026, le montant de la revalorisation est fixé à 800 € annuel et l'agent bénéficiera alors d'une IFSE de 8300 € annuels (7500 € + 800 €), soit 691,67 € mensuels.
- ▶ Soit un gain mensuel d'IFSE de 291,67 € mensuels

La revalorisation de l'IFSE en 2026 puis 2027 amènerait également une revalorisation des socles pour l'ensemble des corps et des groupes RIFSEEP pour les agents nouvellement affectés dans les SD de la DAP :

Corps	Groupe	Socle IFSE MJ	Socle IFSE SD DAP 2025	Socle IFSE SD DAP 2025
Adjoints techniques	1	5300 €	2 900 €	3500 €
	2	4800 €	2 400 €	1800 €

Corps	Groupe	Socle IFSE MJ	Socle IFSE SD DAP 2025	Socle IFSE SD DAP 2025
Techniciens	1A	7100 €	4050 €	4750 €
	1B			
	2	6600 €	3550 €	4250 €
	3	6100 €	3050 €	3750 €

Corps	Groupe	Socle IFSE MJ	Socle IFSE SD DAP 2025	Socle IFSE SD DAP 2025
Ingénieurs	1	13 000 €	7 500 €	8300 €
	2	11 500 €	6 000 €	6800 €
	3	11 000 €	5 500 €	6300 €

Daniel CARRE
Secrétaire National
Représentant des Personnels Techniques

| CRIMINALITÉ ORGANISÉE AU SEIN DU CDC

Le 07 mai 2025 l'administration pénitentiaire a ouvert une nouvelle campagne de mobilité restreinte pour le corps de commandement sous l'appellation « criminalité organisée ».

Ces postes, majoritairement intégrés au sein du Service National du Renseignement Pénitentiaires (SNRP), jouent un rôle essentiel pour notre administration.

L'augmentation du narco trafic, l'explosion des violences et des représailles ne se limitent plus à l'intérieur de nos établissements, le danger est désormais partout, y compris jusqu'à nos domiciles. L'actualité n'a de cesse de le montrer.

Les informations récoltées, analysées et traitées sont donc essentielles pour que les personnels puissent travailler davantage en sécurité.

S'il semblerait logique que l'ensemble des personnels du corps de commandement puisse postuler sur cette campagne de mobilité afin que chaque dossier de candidature soit étudié équitablement, l'administration pénitentiaire a une autre vision des choses : elle n'ouvre son recrutement qu'aux officiers de catégorie A, excluant volontairement tout un vivier d'officiers ayant fait le choix de rester en catégorie B.

Pour rappel, une partie des officiers a fait le choix de rester en catégorie B pour éviter un déroulement de grille indiciaire inférieur à celle qu'ils détiennent. Ce choix est alors évident pour éviter d'être encore plus perdant dans une réforme qui les a volontairement délaissés et contre laquelle l'**UFAP UNSa Justice** s'est battue !

Dès la publication de cette nouvelle campagne de mobilité, notre organisation syndicale a immédiatement saisi l'administration centrale, afin qu'un correctif soit apporté et que l'ensemble du corps de commandement puisse postuler (catégories A et B). Mais nous avons reçu une fin de non-recevoir des services RH « le corps de B est mis en extinction » ... autant dire mis dans la tombe par des fossoyeurs accomplis !

Pour l'**UFAP UNSa Justice**, il est inadmissible de scinder le corps des officiers, d'enfoncer encore plus tout un panel d'agents du corps de commandement. Chose encore plus incompréhensible, c'est que le service recrute des contractuels, des agents de divers corps et grades, et que des officiers restés en B, reconnus et qualifiés sur des postes aussi sensibles que le SNRP puissent être privés de mobilité au sein du réseau. Quand l'AP est au fond du trou, motivée dans l'absurde, elle creuse encore !

Notre organisation dénonce l'administration pénitentiaire qui se vante de vouloir respecter et tirer ses personnels vers le haut, mais qui nous prouve, une fois de plus, que la division et l'exclusion de ses agents restent son ancrage. Les mauvaises habitudes ont la vie dure !

Éléonore SCHREINER
Secrétaire nationale



| PERSONNELS PÉNITENTIAIRES EN PREMIÈRE LIGNE : LEUR VOIX PORTÉE PAR L'UFAP UNSA JUSTICE

Dans un contexte carcéral de plus en plus tendu, les personnels pénitentiaires assurent chaque jour la continuité du service public, malgré des conditions de travail dégradées. Trop souvent oubliés par le monde politique, exposés ou injustement pointés du doigt, ils méritent reconnaissance, écoute et soutien.

L'**UFAP UNSa Justice** fait vivre et relaie cette parole dans les médias.

Donner la parole à celles et ceux du terrain

Agressions, évasions, violences quotidiennes, surpopulation, manque criant de moyens : ce sont les réalités auxquelles font face les femmes et les hommes de l'administration pénitentiaire. L'**UFAP UNSa Justice** porte leurs témoignages, leur colère mais aussi leur engagement républicain.

À chaque drame, ce sont les personnels qui se retrouvent en première ligne. À chaque fois, notre organisation syndicale répond présente pour dénoncer les conditions de travail, défendre leurs droits et exiger des mesures concrètes.

Une voix pour ceux qui n'en ont pas

Dans les grands médias comme dans la presse locale, à la radio, à la télévision ou sur les réseaux, les représentants de l'**UFAP UNSa Justice** — locaux, régionaux, nationaux — s'expriment au nom de ceux qui ne peuvent le faire.

Face à l'évasion d'Incarville, où deux collègues ont perdu la vie, ou aux attaques du groupuscule DDPF, nous avons réaffirmé une vérité simple : la sécurité des agents n'est pas négociable, elle est vitale.

Ces prises de parole rappellent aussi la réalité du terrain : dangerosité des missions, manque de reconnaissance, fatigue physique et mentale. Derrière chaque uniforme, il y a une femme, un homme, une famille.

Une politique pénitentiaire à la dérive

Chaque nouvelle annonce — quartiers anti-criminalité ou établissements modulaires — a un impact direct sur

les agents. Sans effectifs renforcés, sans revalorisation des métiers, sans amélioration des conditions de travail, aucune réforme ne tiendra.

L'**UFAP UNSa Justice** agit avec responsabilité : elle analyse chaque mesure, interpelle les décideurs, et propose des solutions concrètes, venues du terrain. Les personnels attendent plus que des discours : ils attendent des actes.

Une stratégie médiatique assumée

S'exprimer dans les médias n'est pas opportuniste : c'est une stratégie pour rendre visible les personnels pénitentiaires, exposer leur réalité et valoriser leur professionnalisme.

Face aux attaques, nous défendons leur dignité. Les surveillants ne sont ni violents ni corrompus : ils sont professionnels, engagés, et trop souvent invisibles.

Une parole crédible et respectée

La parole de l'**UFAP UNSa Justice** n'est ni improvisée ni partisane. Fondée sur les faits et l'expertise du terrain, elle exprime la réalité des personnels. C'est une voix forte, responsable et construite que nous continuerons de faire entendre :

- ▶ Pour qu'aucun drame ne reste sans réponse ;
- ▶ Pour que chaque agent soit protégé, respecté, considéré ;
- ▶ Pour que la réalité du terrain ne soit ni niée ni manipulée ;
- ▶ Pour que les personnels soient au cœur des décisions qui les concernent.

L'UFAP UNSa Justice, la force syndicale au service des personnels, sur le terrain comme dans les médias !

Wilfried FONCK,
Secrétaire national

VOUS N'AVEZ PAS DE COMITÉ D'ENTREPRISE ?

NOUS AVONS LA SOLUTION POUR NE
PLUS PAYER LE PRIX FORT !



DÉCOUVREZ VOTRE ASSOCIATION
ET PROFITEZ D'UN MAXIMUM DE
SERVICES ET D'AVANTAGES POUR
TOUTE LA FAMILLE !

www.ascap-cse.fr

- 1 - Cliquez sur "inscrivez-vous"
- 2 - Remplissez le formulaire

Se munir de son numéro adhérent UFAP UNSa Justice



SUIVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ DE L'UFAP UNSa JUSTICE

sur ufap.fr ou sur notre application !



FLASHEZ MOI

ET SUIVEZ NOUS !

